



MUNICIPALITÉ DE SAINTE-LUCIE-DES-LAURENTIDES
AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par l'adoption d'un premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage et le règlement sur les permis et certificat.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 14 mars 2017, le conseil a adopté :
 - le premier projet de règlement no. 573-17 modifiant le règlement de zonage et le règlement sur les permis et certificats actuellement en vigueur;
 - le projet vise à ajouter des dispositions réglementaires afin d'encadrer les projets d'opération d'ensemble d'hébergement touristique.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 9 mai 2017, à 19h15 à l'hôtel de ville de Sainte-Lucie-des-Laurentides, situé au 2121, chemin des Hauteurs. L'objet de l'assemblée est d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le projet de règlement modifiant le règlement de zonage et le règlement sur les permis et certificats. Au cours de cette assemblée publique, le Conseil municipal expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption;
3. Le projet de règlement peut être consulté à l'hôtel de ville, situé au 2121, chemin des Hauteurs entre 8h00 et 12h00 et 13h00 à 16h00, du lundi au vendredi.
4. Le projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Sainte-Lucie-des-Laurentides
Ce 21 avril 2017

Diane Champagne,
Directrice générale par intérim